

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance 22 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 mai à 20h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	09	12

Date de la convocation
15 mai 2017

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoints,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BOUTET Agnès, Mme CUVELIER Corinne,
Mme PIQUERET Christelle, Mme BURGNET Annie, M. GRISON Gérard,
conseillers municipaux.

Absents excusés : M. FRANCE BARBOU Jean-Luc *donne pouvoir à M. LACROIX Jean-Yves*,
M. THEVENET Julien *donne pouvoir à Mme BURGNET Annie*, M. KUPIENNE
Emeric *donne pouvoir à Mme BOUTET Agnès*.

Absent : M. BOISGARD Olivier.

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Agnès

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 03 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Contrat rural : MAPA, choix des entreprises,
2. Contrat rural : emprunt,
3. SIARCE : modification des statuts,
4. Subvention au CLIC soutien de Nemours
5. Affaires, informations et questions,

1. Contrat rural : MAPA, choix des entreprises

M. le Maire rappelle que, dans le cadre d'un Contrat rural permettant à la commune d'être subventionnée à 80%, un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 13/02/2017 pour un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) portant sur : « réaménagement de la mairie, accès PMR de la mairie et de la médiathèque, aménagement de 2 aires de stationnement ».

Les travaux ont été décomposés en 10 lots ; les offres ont été réceptionnées jusqu'au 24/03/2017 à 15 h 30 ; l'ouverture des plis a eu lieu le 28/03/2017 en présence des membres de la commission MAPA.

19 entreprises ont répondu. Le lot 5 a été classé infructueux et le lot 10 irrecevable.

Une deuxième consultation a été lancée pour ces deux lots le 07/04/2017 avec une réception des offres le 21/04/2017 à 15h30.

Suite au résultat de l'appel d'offres, la commission MAPA propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %), d'attribuer les lots comme suit :

lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue H.T.
1	Gros-œuvre / VRD	Brégé/ETP	133 626,00
2	Menuiserie bois intérieure	ESA	25 448,47
3	Plafond cloison doublage	Nagla	8 751,28
4	Electricité	BFM Electricité	23 088,97
5	Plomberie ventilation chauffage	Ciret	8 021,15

6	Carrelage faïence	Brégé	2 500,00
7	Peinture - sol souple	Leroy Seb Deco	18 417,94
8	Monte personne	AEA	14 530,00
9	Menuiserie bois extérieure	ESA	45 595,96
10	Désamiantage	Hanny	16 000,00
Montant total HT			295 979,77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **retient** la proposition faite par la commission MAPA ; **autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté, y compris les avenants ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

2. Contrat rural : emprunt

Monsieur le Maire rappelle que le versement des subventions et le remboursement de la TVA relatifs aux travaux d'investissement importants prévus dans le cadre du contrat rural, ainsi qu'à ceux concernant l'éclairage public, imposent aux collectivités des avances de trésorerie.

Il souligne que ces travaux ont vocation à bénéficier aussi aux générations futures, ce qui légitime le recours à un emprunt de longue durée pour les financer en partie.

Il rappelle que lors du vote du budget 2017, le Conseil a estimé nécessaire en conséquence un emprunt d'un montant de 300 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dans les conditions ci-après indiquées:

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 1.79 %, fixe (échéances constantes)
- Périodicité des échéances : *trimestrielle*, date de la 1^{ère} échéance : 01/11/2017
- Frais de dossier : 300 Euros

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt.

3. SIARCE : modification des statuts

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'arrêté inter préfectoral du 19 décembre 2016, portant fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau, du syndicat d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray, du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine et du syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole/

Par délibération en date du 25 janvier 2017, l'assemblée délibérante du SIARCE a modifié ses statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte cette modification des statuts.

4. Subvention au CLIC soutien de Nemours

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du CLIC soutien de Nemours, et propose de lui verser une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette subvention,

5. Affaires, informations et questions diverses

a) DICRIM

Mme PIQUERET présente au Conseil un projet de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document complètera le Plan Communal de Sauvegarde approuvé par le Conseil municipal le 30 janvier 2017 et sera distribué à la population.

M. le Maire propose qu'il soit soumis à la validation de la prochaine réunion du Conseil municipal, après lectures et

éventuelles remarques des Conseillers.

b) Assainissement collectif

M. le Maire rappelle les éléments de communication qu'il a fait parvenir récemment aux Conseillers pour les informer d'une campagne de presse engagée par l'avocate d'un groupe d'habitants assainis collectivement, et des droits de réponse qu'il a dû envoyer aux journaux pour publication. Il informe le Conseil que, pour le cas où une action serait engagée contre la Commune, le recours à un avocat de droit public s'imposerait.

Monsieur le Maire fait état d'un courriel que Madame Legendre, adjointe au moment de la mise en place de l'assainissement collectif sur une partie de Buthiers lui a adressé. Elle tient à s'excuser de son absence à cette réunion pour cause de vacances mais, pour avoir recueilli les avis des riverains concernés, elle tient à rejeter les accusations lues dans la presse de manipulation des résultats. Sur leurs demandes, Monsieur le Maire donne la parole à des membres du public, Sylvie Jory, maire à l'époque, Christian Lesourd, premier adjoint et Guy Sage, adjoint. Ils rappellent que deux consultations, en 2010 et 2012, ont été organisées conjointement avec le Syndicat des eaux pour demander aux riverains concernés s'ils souhaitaient revenir sur l'assainissement collectif étant donné l'augmentation très prévisible de la taxe d'assainissement par rapport aux premières prévisions, du fait de la baisse des subventions et de la hausse des taux d'intérêt de l'emprunt.

Les riverains avaient majoritairement opté pour le maintien du schéma d'assainissement collectif

c) Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme a démarré le 15 mai et se terminera le 15 juin. Le Commissaire-enquêteur se tient à la disposition des habitants lors de cinq permanences, annoncées par voie d'affiches, d'avis à la population et de publications dans les journaux locaux.

d) Agents techniques

M. le Maire informe le Conseil de la reprise de ses fonctions de M. de GIRARD Vincent, agent technique, à travers un mi-temps thérapeutique.

Le Conseil a tenu à saluer et remercier M. CHESNAY Christopher, notre deuxième agent technique, pour son excellent travail alors qu'il était seul durant l'arrêt de travail de M. de GIRARD.

e) Animations

- Mme RICHARD, Première Adjointe, rappelle le voyage des anciens programmé le 09 juin avec 44 inscrits et 3 accompagnants.
- A noter également la Fête du village prévue le 24 juin avec troc organisé par Mme CAMPERGUE et la fête de la musique en soirée.

La séance est levée à 22 h 30

**Le Maire,
Jean-Yves LACROIX**